



SESSION PLENIERE DES 23 ET 24 FEVRIER 2016

MOTIONS DEPOSEES EN SESSION

LE COMMUNIQUE DE PRESSE DE BENOIT CAILLIAU

Suite aux manifestations de janvier contre le projet d'aéroport de Notre-Dame-Des-Landes, le Président du CESER a diffusé le 14 janvier le communiqué de presse suivant.

Les dernières manifestations des opposants à Notre-Dame-des-Landes nous interpellent plus que jamais.

Au regard des récentes élections régionales, qui d'entre nous n'a pas souligné le sentiment d'abandon et d'impuissance politique qui aurait poussé les citoyens à s'abstenir voire à renforcer les votes extrémistes ?

Cette remarque vaut plus que jamais pour notre aéroport et son transfert : l'agitation, le trouble et la contestation permanente qui entourent ce sujet créent incontestablement un profond malaise chez tous les citoyens.

Alors que la quasi-totalité des élus se sont prononcés depuis des décennies en faveur du projet, alors que la quasi-totalité des entrepreneurs de nos régions sont dans cette même attente du transfert de l'actuel aéroport vers NDDL, la société civile organisée au travers du CESER des Pays de la Loire que je préside, n'a cessé de souhaiter la réalisation de ce grand équipement, bien sûr en accompagnant nos analyses de réserves et de nuances, mais notre dernière prise de position (cf " Les infrastructures, moteurs de développement durable ") réaffirmait le rôle essentiel de cet équipement.

Outre l'aspect maintes fois rappelé de l'accessibilité comme critère essentiel d'attractivité pour un territoire, nous soulignons trois points spécifiques :

- un enjeu local de redéploiement du foncier métropolitain ;*
- un enjeu pour le Grand Ouest dans une logique de décentralisation tellement indispensable*
- un enjeu d'accélération du rapprochement des deux métropoles de Rennes et Nantes.*

C'est de l'avenir de notre territoire dont il s'agit, du dynamisme de notre économie, de l'emploi demain et après-demain ; c'est une ambition collective noble. C'est aussi une exigence dans la mise en œuvre des décisions démocratiques : les plus hautes autorités de la République doivent l'entendre.

En réponse, la CGT lui avait adressé un courrier s'interrogeant sur la méthode (rédaction d'un communiqué de presse sur un sujet polémique sans avertir le Bureau du CESER qui se tenait la veille) et le fond du communiqué (risques d'amalgames sur la notion de vote extrémiste et non-prise en compte de la diversité des positions du CESER sur le dossier de l'aéroport).

Ce même communiqué a entraîné la signature de deux motions par les conseillers issus de la CGT, de la FSU, de Solidaires, de la Confédération Paysanne et des membres du groupe environnement.

MOTION N°1

Dans un communiqué de presse publié le 14 janvier, le Président du CESER Benoit CAILLIAU s'est exprimé à propos des manifestations contre le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes.

Ce communiqué, réalisé au nom du CESER, le lendemain de la réunion du Bureau et sans qu'il soit concerté, nous interpelle.

Il affirme une position qui paraît unanime mais qui ne reflète pas la diversité des avis des conseillers du CESER.

Il paraît souhaitable de pouvoir faire apparaître la diversité de ces avis dans tous les documents votés par le CESER.

MOTION N°2

Au vu des éléments nouveaux concernant le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes, sur le plan juridique et politique avec la proposition de référendum, et en tenant compte de l'évolution du dossier et de la publication de nouvelles études, nous demandons que le CESER ouvre un temps de réflexion et de débats avec la participation d'intervenants extérieurs, porteurs de visions différentes sur le sujet.

Le CESER ferait preuve de responsabilité en réinterrogeant le dossier dans le contexte actuel. Ces débats devront être menés très rapidement, en fonction de l'actualité et en tout état de cause avant la fin mai.

La première motion mettait en cause le communiqué de presse du Président du CESER.

VOTES : La motion a été rejetée par : 49 voix contre, 22 voix pour.

La seconde motion demandait que le CESER puisse rouvrir le dossier de l'aéroport, sans parti pris.

VOTES : La motion a été rejetée par : 69 voix contre, 17 voix pour.

A noter : l'intervention de la CFDT qui a réaffirmé son soutien au projet d'aéroport et qui a rejeté la proposition, considérant que le référendum annoncé permettrait de trancher la question.